

Compte-rendu audience du SNASUB avec l'administration du 22 novembre 2019

Depuis l'arrivée dans l'académie de Grenoble, Madame Valérie RAINAUD, secrétaire générale d'académie, invite chaque année les différentes organisations syndicales individuellement afin de faire un bilan de la rentrée des personnels administratifs.

Cette année la rencontre a eu lieu en présence de Monsieur Fabien JAILLET, DRH de l'académie, et Monsieur Laurent DUPUIS, chef de division adjoint DIPER A, Madame RAINAUD s'est excusée de ne pouvoir y assister, après nous avoir salués.

Pour le SNASUB, Pierre Berthollet et Magali Deruelle étaient présents.

En introduction, le SNASUB a remercié l'administration pour l'invitation à cette audience qui est un moment important dans les échanges que nous pouvons avoir avec l'administration.

1) Bilan du mouvement des ATSS

En introduction de ce bilan, Monsieur Jaillet a indiqué que :

- le taux des mutations est en augmentation,
- les vœux sur des établissements précis sont majoritaires,
- 52% des agents obtiennent leur vœu 1,
- 87,7% des agents obtiennent un de leurs cinq premiers vœux.

Il a ensuite présenté les compte-rendu de fin de mouvement des ATSS (ADJENES, SAENES, AAE, INFENES, AS), en évoquant les cas particuliers pour chaque corps.

Concernant le mouvement des ADJENES et SAENES, il n'y a plus de titres définitifs sur des postes provisoires.

Il a également été constaté qu'il y a un développement des passerelles entre l'Education Nationale et les autres ministères (7 SAENES ont été détachés).

Le SNASUB a fait remarquer que pour les ADJENES, il y a 185 participants pour 85 mutés. C'est très peu.

Le SNASUB a fait remarquer que des intérim de gestion sont effectués par des adjoints, ce sont des situations qui ne devraient pas exister. M. Jaillet indique effectivement que cela comporte des risques, il a fait référence à un conseil de discipline qui s'est tenu dernièrement. Il a en outre indiqué que ceux qui sont concernés le font à leur demande, de leur plein gré tout en connaissant la situation et en accord avec l'administration. Il a souligné que cela pouvait donner un plus pour des demandes de liste d'aptitude.

En introduction du bilan des AAE, M. Jaillet a présenté la réforme des IRA (également présentée au CTA du 15/11/2019) : les lauréats sont élèves à l'IRA pendant 6 mois puis, ils sont affectés sous statut élèves pendant 2 mois, ensuite ils deviennent stagiaires de l'Education Nationale pendant 4 mois (total 12 mois). Précédemment, les lauréats étaient élèves à l'IRA pendant une année au cours de laquelle ils faisaient des stages d'observation dans les administrations.

L'Education Nationale doit former les lauréats lorsqu'ils sont élèves et stagiaires, la durée de formation d'un lauréat étant de 16 mois au total (formation initiale + stagiaire).

Le statut d'élève est pris en compte pour le calcul du reclassement.

Cette réforme a pour conséquence que l'Education Nationale devra proposer des postes pour les lauréats au 1^{er} septembre, et au 1^{er} mars.

Ainsi, au 1^{er} mars 2020, 3 postes seront proposés aux lauréats IRA :

- adjoint au chef de division à la DEL - DSDEN 38
- gestionnaire au lycée Lesdiguières à Grenoble
- gestionnaire au collège Marcel Pagnol à Valence

2) Points soulevés par le SNASUB

Le SNASUB fait remarquer à l'administration qu'il y a de plus d'agents qui font appel à nous et qui sont en grande souffrance. Les conditions de travail se détériorent. M. Jaillet indique que l'administration constate effectivement qu'il y a de plus en plus de personnels en souffrance. Cela peut résulter notamment d'une nouvelle affectation, les agents qui ont été ou qui sont dans cette situation sont accompagnés par le DRH et la DIPER A.

Situation dans les DSDEN :

Des heures d'informations syndicales organisées dans toutes les DSDEN, il ressort que la situation est en partie apaisée, notamment au service des paies du 1^{er} degré (SEM) de la DSDEN 74 même si les personnels se plaignent d'un surcroît de travail.

Sauf, problème de grande souffrance à la DSDEN 73 au service mutualisé du DNB et CFG (gros soucis de tensions entre collègues) : le SNASUB demande un suivi DRH pour ce service, notamment il est demandé une attention particulière aux collègues qui demanderaient une mutation, et d'être vigilant si le personnel les alerte (nous avons informé que deux nouvelles fiches pour le CHSCT vont être envoyées, M. Jaillet en a pris note).

M. Jaillet nous a assuré qu'un travail est en cours, des agents ont été reçues par la DRH adjointe, que les agents qui demanderaient une mutation seront accompagnés, et que l'agent de qui sont partis les problèmes ne retournera pas dans le service, il va être affecté en EPLE.

Par ailleurs, un problème organisationnel du service a été mis en évidence et un travail de réorganisation est en cours.

Manque de personnels partout, aussi bien dans les services que dans les EPLE : les suppressions de postes effectuées pendant des années ont dégradé les conditions de travail des agents. L'augmentation du nombre d'élèves n'impacte pas que les enseignants.

M. Jaillet a répondu que l'augmentation démographique concernait surtout les départements de la Savoie et de la Haute Savoie.

Le SNASUB a fait remarquer que la réforme du lycée allait impacter notamment les secrétariats dans les EPLE, avec un surcroît de travail.

Par ailleurs, le dialogue avec les collectivités territoriales n'est pas toujours aisé et cela ne facilite pas le travail dans les EPLE (situation évoquée au LP le Grand Arc à Albertville). Une ou un gestionnaire qui se débat avec des problèmes avec la Région est moins disponible pour ses propres missions, et cela a des conséquences pour l'équipe.

M. Jaillet a pris note du cas et va évoquer la situation avec le DRH de la Région.

Problème du remplacement des personnels absents, en temps partiel ou décharge syndicale.

(Le SNASUB demande la création d'un corps de titulaires remplaçant et demande également que les personnels absents soient remplacés à 100%).

L'administration constate un nouveau phénomène : il y a de plus en plus de temps partiel à mi-temps thérapeutique qu'il est difficile de prévoir et sans moyen complémentaire.

La situation au lycée Marie Curie à Echirolles (1/2 d'ADJENES non pourvu) va être vérifiée.

Problème des gestionnaires remplacés par des contractuels :

Le SNASUB a évoqué notamment le LP de Chomérac qui est en grande difficulté depuis 2 ans (situation déjà évoquée par le SNASUB lors de l'audience en novembre 2018).

Le SNASUB a demandé de prolonger le contrat de la contractuelle jusqu'à fin janvier 2020 qui a commencé à régler les problèmes, et également pour faciliter le tuilage d'une AAE qui va arriver sur le poste après un congé maladie.

Le SNASUB a demandé sur quelle grille indiciaire cette contractuelle est rémunérée ? M. Jaillet a indiqué qu'elle était sur une grille de catégorie B (à vérifier), conformément au cadre de gestion des personnels contractuels de la filière administrative.

Personnels handicapés : le SNASUB demande depuis plusieurs années une « formation » destinée aux personnels appelés à travailler avec des personnels porteurs de handicap, celle-ci n'a pas été mise en place. M. Jaillet a répondu que c'est un travail en cours, la demande a été évoquée et qu'il y a un projet qui va être étudié au cours de cette année scolaire.

Mouvement dans les services : le SNASUB demande un mouvement transparent dans les services avec une liste des postes vacants. M. Jaillet a répondu que certains postes ont des exigences particulières (postes profilés).

Harmonisation des règlements intérieurs et des horaires des DSDEN et Rectorat, quelles sont les pistes de réflexion dans le contexte de la régionalisation ? M. Jaillet a indiqué qu'à l'heure actuelle il n'y a pas d'harmonisation prévue quant aux horaires des DSDEN et du rectorat dans l'académie de Grenoble. Quant à la réflexion qui est menée avec le recteur de Région, il n'y en a pas non plus pour le moment car il y a d'autres chantiers en cours concernant la régionalisation.

En tout état, il a indiqué que dans l'académie de Lyon, les agents en service travaillent 1607h/an (ce qui n'est pas le cas de Grenoble). Il a également indiqué que ce sont les règles de là où les personnels travaillent qui doivent s'appliquer.

Le SNASUB a indiqué ne pas être favorable à modifier les horaires de travail, combat qui a été mené il y a plusieurs années par les agents du rectorat. Et que dans le contexte de régionalisation, le SNASUB n'est pas favorable à dégrader les conditions de travail.

Revalorisation du RIFSEEP : lors du CTA du 10/10/2019, l'administration avait informé que tous les agents recevraient un courrier les informant de la revalorisation du RIFSEEP. A ce jour, rien n'a été envoyé par l'administration. M. Dupuis a indiqué que le courrier a été signé depuis début novembre par Madame Rainaud mais que celui-ci n'avait pas pu être envoyé (problème technique d'envoi aux agents), le problème a été résolu et le courrier a été envoyé le vendredi 22 novembre début d'après-midi.

Disparition des CAPA pour les mouvements (loi de la transformation de la fonction publique) :

Le SNASUB demande comment les agents pourront faire un recours du résultat du mouvement compte tenu du fait que les organisations syndicales ne seront plus consultées pour les mouvements ?

M. Jaillet indique que si un agent demande des explications par rapport à sa mutation, l'administration devra lui expliquer le barème obtenu par l'agent par rapport à un autre agent qui a obtenu le poste convoité. Les agents pourront se faire accompagner d'une organisation syndicale et l'administration devra montrer l'ensemble des dossiers.

M. Jaillet indique par ailleurs que les gestionnaires de la DIPER A ont à cœur de traiter les dossiers de demande de mutation en respect des règles.

Le SNASUB a indiqué qu'il ne remettait pas en cause le travail effectué et remerciait d'ailleurs les services de la DIPER A, mais que l'expérience montre que des erreurs apparaissent et que nous ne serons plus présents pour proposer des changements avant le résultat des mouvements. M. Jaillet a assuré que si des erreurs apparaissaient après le résultat du mouvement (pointées suite à recours d'un agent par exemple), l'administration devra réparer celles-ci.

Il nous alerte par ailleurs sur le fait qu'il est très important que les agents prennent contact avec leurs gestionnaires de la DIPER A en amont des mouvements afin de les informer de tout changement de situation (familiale, médicale,...) afin que l'ensemble des points soient bien attribués.

Télé-travail :

Le SNASUB fait remarquer que des agents à temps-partiel se sont vus refusés leur demande de télé-travail. M. Jaillet indique qu'effectivement les demandes de télé-travail pour les agents à 80% ne sont pas accordées car l'administration craint un risque d'isolement de l'agent. Par ailleurs c'est un facteur de risques psychosociaux car l'agent reste trop longtemps concentré sur son travail (travail dans le silence,...).

Il indique également que la loi de la transformation de la fonction publique introduit également le télé-travail ponctuel alors que jusqu'à présent la demande est accordée pour l'année.

A ce jour, l'administration comptabilise 160 demandes de télé-travail (contre 20 demandes il y a 2 ans).

Personnels dans les GRETA : lors d'un précédent CTA, il avait été évoqué une grille académique des salaires pour les personnels des GRETA. Qu'en est-il de cette grille ? M. Jaillet n'en a pas eu connaissance et doit se renseigner.

